

gence avec le seigneur Ancelin qui les comptait au nombre des nobles chevaliers formant sa cour. Guillaume de Lissieu, chevalier, bourgeois de Chazay et vassal de l'abbé, en 1304, fait son testament.

Il veut être enseveli au tombeau qu'il possède au cimetière de Chazay; son fils, Etienne, sera moine, son autre fils, Jean, sera clerc. Il donne à chacun de ses fils, Guillaume et Geoffroy, cent livres de pension. Son fils aîné, Pierre, sera l'héritier de ses biens et de sa seigneurie. L'exécuteur testamentaire sera Pierre de Lissieu, son oncle (8).

Quels moines et quels clercs devaient faire ces pauvres jeunes gens mis ainsi dans les ordres par la volonté paternelle? Faut-il s'étonner du relâchement qui se glissait dans les règles monastiques et du peu de fermeté des vocations religieuses! Aussi, bien souvent ces cadets de famille n'ayant aucun goût pour la vie religieuse, se hâtaient d'en sortir, et pour vivre selon leur rang et leurs goûts, se jetaient dans les aventures, devenant ces chefs de bandes si redoutées, que nous voyons ruiner et piller la France en ce siècle.

Notre fougueuse petite rivière venait, elle aussi, causer des calamités de toutes sortes par ses inondations; l'année 1301 vit un de ses débordements. Grossie par des pluies qui durèrent plusieurs semaines, l'Azergues couvrit les plaines de nos régions, amenant de sérieux accidents. La ville d'Anse eut particulièrement à en souffrir, car les eaux de la rivière, s'unissant à celles de la Saône, également débordée, envahirent les quartiers bas de cette ville et y séjournèrent si longtemps, qu'elles causèrent une épidémie mortelle, que les chroniques appellent la peste (9).

---

(8) Guigue, *Mazures*, t. I, p. 527

(9) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 180.